

Université d'Orléans
Direction des affaires financières

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE SERVICES

Prestations de formation AFGSU
de niveau 1 et 2.

Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Consultation n°

15 FCS 2026

SOMMAIRE

1. OBJET DE LA PRESTATION.....	3
2. CONTEXTE DES PRESTATIONS.....	3
3. CONDITIONS DE RÉALISATION DES PRESTATIONS	3
4. DÉTAIL DES PRESTATIONS	4

Sélectionner le sommaire, appuyer sur la touche F9 (ou Fn+F9) pour mettre à jour la numérotation des pages.

1. OBJET DE LA PRESTATION

■ Objet de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Prestation de formation AFGSU de niveau 1 et 2
Prestation de formation pour l'attestation aux gestes et soins d'urgence :
LOT N°1 : AFGSU niveau 1 et session de rattrapage AFGSU 1 - DFGSM2 –
LOT N°2 : AFGSU niveau 2 et session de rattrapage AFGSU 2 - DFASM1 -

L'objet du présent marché est la réalisation de prestations de formation aux gestes et soins d'urgence organisées pour les étudiants de l'université d'Orléans en 2^{ème} et 4^{ème} année de médecine.
Les modalités de l'AFGSU sont définies par l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence modifié par l'arrêté du 1^{er} juillet 2019.

■ Lieu d'exécution :

Le lieu d'exécution des prestations est : **les locaux du titulaire du marché.**

■ Intervenants :

Les prestations sont réalisées pour le compte de l'acheteur **Université d'Orléans**, représenté par Éric BLOND Président de l'Université d'Orléans.

Adresse et coordonnées :

Château de la Source
Avenue du Parc Floral
Orléans Cedex 2
45067 BP 6749
Téléphone : 02.38.49.25.40
Courriel : daf.achats@univ-orleans.fr
Site internet : <http://www.univ-orleans.fr/>

■ Structure et forme du contrat

Les prestations sont décomposées comme suit en **2 lots**.

La forme retenue pour l'exécution du contrat est **ordinaire**.

2. CONTEXTE DES PRESTATIONS

■ Contexte :

Au cours de leur cursus les étudiants en médecine doivent obtenir une attestation de réussite aux formations des gestes et soins d'urgence de niveau 1 puis de niveau 2.
Le niveau 1 doit être validé au cours de la deuxième année et le niveau 2 au cours de quatrième année de médecine.

3. CONDITIONS DE RÉALISATION DES PRESTATIONS

■ Spécifications techniques :

La procédure est allotie en 2 lots répartis comme suit :

- Lot 1 : AFGSU niveau 1 et session de rattrapage AFGSU 1 en formation initiale
- Lot 2 : AFGSU niveau 2 et session de rattrapage AFGSU 2 formation initiale

4. DÉTAIL DES PRESTATIONS

Le titulaire devra fournir une prestation d'égale valeur tout au long du marché et disposer d'une convention avec un centre d'enseignement des soins d'urgence (CESU) pour dispenser des formations aux gestes et soins d'urgence et délivrer l'AFGSU de niveau 1 ou de niveau 2. **Convention à fournir dans le dossier réponse.**

AFGSU Niveau 1

Les enseignements devront correspondre à l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence modifié par l'arrêté du 1^{er} juillet 2019

Session AFGSU niveau 1

Novembre-décembre de chaque année universitaire -100 étudiants - ou au cours de l'année universitaire en cas de modification de maquette pédagogique (le nombre d'étudiants est donné à titre indicatif et est susceptible d'évoluer pour chaque niveau à la rentrée. L'effectif ne sera connu qu'après les inscriptions).

Dates des sessions (2026-27)

- 30/11/26 et 01/12/26 pour 3 groupes en simultanée
- 2/12/26 et 3/12/26 pour 2 groupes
- 4/12/26 et 7/12/26 pour 2 groupes
- 8/12/26 et 9/12/26 pour 1 groupe

Prévisions d'évolution des effectifs*

Année universitaire	Effectifs attendus
2026-2027	100
2027-2028*	150
2028/202*9	150

*les effectifs pourraient évoluer en fonction des préconisations ministérielles.

Il convient de prévoir une session de rattrapage pour les étudiants qui n'ont pas validé leur formation lors de la première session.

AFGSU Niveau 2 :

Les étudiants ayant obtenu le niveau 1 de l'AFGSU en deuxième année doivent suivre les modules complémentaires leur permettant de valider le niveau 2 de l'AFGSU.

La session de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 consistera à apporter les compétences et connaissances complémentaires aux étudiants ayant acquis le niveau 1 de l'AFGSU - (1 journée)

Session AFGSU niveau 2

Au cours de l'année universitaire en cours (avec une préférence sur la période septembre-décembre) - 100 étudiants* - dates proposées (le nombre d'étudiants est donné à titre indicatif et est susceptible d'évoluer pour chaque niveau à la rentrée. L'effectif ne sera connu qu'après les inscriptions).

Dates 2026-2027

- 05/10/2026 1 groupe (date à confirmer)
- 06/10/2026 1 groupe (date à confirmer)
- 07/10/2026 1 groupe (date à confirmer)
- 08/10/2026 1 groupe (date à confirmer)
- 02/11/2026 1 groupe
- 03/11/2026 1 groupe
- 04/11/2026 1 groupe
- 05/11/2026 1 groupe

*les effectifs pourront être amenés à évoluer.

Il convient de prévoir une session de rattrapage pour les étudiants qui n'ont pas validé leur formation lors de la première session.

Modalité d'organisation :

Modalités logistiques

- Les dates, horaires et autres modalités pratiques seront fixés par le Département de la Formation Médicale (DFM) et selon l'organisation pédagogique souhaitée. Le DFM prendra contact avec le prestataire pour fixer les créneaux.
- Les prestations de formation seront réalisées au sein des locaux du titulaire du marché situé dans la métropole d'Orléans et accessible par les transports en commun.

Les étudiants qui suivent des études en sciences médicales doivent acquérir au cours de leur cursus des attestations de niveau 1 puis de niveau de l'AFGSU.

Le niveau 1 en 2^{ème} année de médecine

Le niveau 2 en 4^{ème} année de médecine.

Le Département de la Formation Médicale recherche un ou des prestataires pour assurer ces formations sur une durée d'un an renouvelable deux fois.

Aspects pédagogiques

Les programmes de formation doivent être établis conformément à la réglementation en vigueur à la date de réalisation de la formation.

La formation devra alterner théorie et pratique pour permettre aux étudiants de s'exercer à la réalisation de gestes techniques avec l'utilisation de matériel de simulation. **L'organisation de la formation et les matériels mis à disposition seront décrits dans la réponse du titulaire en précisant les dates d'achats des matériels.**

Les intervenants disposent de compétences et de connaissances adaptées

L'organisme devra fournir dans son offre les curriculums vitae détaillés de tous les intervenants et les références datées. **A intégrer dans le dossier réponse. Pour chaque intervenant préciser le nombre de formations réalisées par chaque intervenant.**

Durées des formations

La durée de la formation doit être conforme à la réglementation en vigueur.

Personnel matériel fourniture

Le titulaire du marché s'engage à mettre en place le personnel qualifié pour la réalisation de la prestation ainsi que le matériel adéquat au bon déroulement de la formation.

Dans sa réponse le titulaire précisera les méthodes pédagogiques mises en place pour le bon déroulement des sessions, ainsi que le matériel mis à disposition.

Suivi des prestations

1.En amont de la session

Un bon de commande sera établi par le Département de la Formation Médicale dès que les dates de formation seront arrêtées.

Le Département de la Formation Médicale transmettra au titulaire la composition des groupes de 12 personnes.

Le DFM inscrira dans l'emploi du temps des étudiants les sessions de formation.

2.Pendant la formation

En cas d'absence d'un étudiant, le titulaire devra prévenir le DFM dans la journée à l'adresse : scolarite.medecine@univ-orleans.fr.

Le DFM devra être tenu informé de tout dysfonctionnement.

3.A la clôture de la session de formation

A la clôture de la formation, le titulaire devra réaliser une enquête de satisfaction de la formation par les étudiants.

Cette enquête de satisfaction sera transmise au DFM dans un délai de 5jours ouvrés.

Dans un délai d'un mois, les attestations de réussite à la formation seront transmises au DFM.

Il est attendu des candidats de répondre séparément au lot 1 et/ou au lot 2 et/ou lot 3.